

# Règlement du concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année

## Session 2019

Le concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année comporte deux épreuves d'admissibilité sur dossiers : un dossier de création réalisé à domicile et un dossier de travaux personnels. En cas de réussite à l'admissibilité, les candidats se soumettent à trois épreuves d'admission : une épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image, une épreuve de création sur table et un entretien avec le jury. A l'issue des épreuves d'admissibilité et d'admission, les résultats sont diffusés sur le site internet de l'École [www.ensad.fr](http://www.ensad.fr), sur le portail concours <https://concours.ensad.fr/> et affichés à l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD) 31 rue d'Ulm Paris 5<sup>ème</sup>.

### Conditions pour concourir

Pour se présenter, les candidats doivent être âgés de 25 ans maximum au 31 décembre 2019 et être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent.

Les candidats lycéens inscrits en classe de terminale doivent impérativement fournir un certificat de scolarité. En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive est conditionnée par l'obtention du baccalauréat (toutes séries confondues) ou d'un diplôme équivalent.

Si les candidats ne remplissent pas l'une de ces conditions, des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'École, sur demande et pour motif exceptionnel dûment justifié. La demande de dérogation doit être formulée avant le 1<sup>er</sup> février 2019.

Les candidats à l'entrée à l'EnsAD ont à choisir impérativement une seule voie d'accès : 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> année ou 4<sup>e</sup> année.

Ils ne peuvent se présenter que trois fois aux concours, quelle que soit la voie.

### Candidats étrangers

Les candidats de nationalité étrangère sont soumis au régime général du concours.

Les candidats titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent fournir :

- une copie du diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté,
- une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine.

Pour l'entretien avec le jury d'admission, une bonne connaissance de la langue française est requise.

La note de présentation pour l'admissibilité ainsi que l'épreuve écrite d'admission peuvent être rédigées en anglais.

### Modalités d'inscription

#### Préinscription administrative en ligne

À partir du 8 janvier 2019 à 9 heures, les candidats au concours d'entrée à l'EnsAD doivent constituer leur dossier administratif de candidature en ligne sur le portail <https://concours.ensad.fr/>

Après connexion sur le portail, un numéro d'identification unique, à conserver, est attribué au candidat.

Le candidat peut se connecter à son espace personnel pour suivre et compléter, le cas échéant, son dossier de candidature.

La demande d'inscription au concours est validée par le paiement en ligne du candidat des droits de participation aux épreuves.

**La fin des inscriptions est fixée au 5 février 2019 à 16 heures.**

### **Droits d'inscription**

Le montant est fixé chaque année par arrêté et s'élève à 52 € pour l'année 2019.

Les candidats boursiers au titre de l'année scolaire 2018-2019 sont exemptés des droits d'inscription (fournir obligatoirement l'intégralité des documents de la notification de bourse).

Le paiement s'effectue sur le portail <https://concours.ensad.fr/> par carte bancaire (procédure en ligne sécurisée). Pour tout paiement par virement bancaire et ce, avant la date limite du 5 février 2019, les frais bancaires sont à la charge du candidat, condition sine qua non de prise en compte de l'inscription.

**En cas de désistement, le versement des droits d'inscription reste acquis à l'École.**

### **Justificatifs à téléverser**

- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- intégralité des documents de notification de bourse sur critères sociaux attribuée par un organisme national au titre de l'année scolaire 2018-2019 pour les candidats boursiers
- autorisation des parents ou tuteurs légaux à participer au concours pour les candidats mineurs
- demande d'aménagement pour les candidats handicapés
- copie du baccalauréat ou du certificat de scolarité de terminale si baccalauréat en cours ou bien du diplôme équivalent
- copie du diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté et de l'attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine pour les candidats étrangers
- demande de dérogation d'âge ou de diplôme, le cas échéant

L'inscription ne devient définitive qu'après validation par l'École de la fiche d'inscription dûment renseignée et complétée de toutes les pièces justificatives demandées, sous format électronique, au plus tard le 5 février 2019 à 16h00.

Chaque candidat dont l'inscription est validée reçoit un courriel de l'École.

### **Obligations du candidat**

Le candidat doit se présenter aux épreuves du concours au moins 30 minutes avant l'horaire de passage indiqué sur la convocation, muni obligatoirement de sa propre convocation et de sa pièce d'identité originale en cours de validité portant une photographie récente (version papier obligatoire).

Aucune demande de changement de date et/ou d'horaire ne pourra être accordée par le pôle concours.

Huit jours avant le déroulement de chaque épreuve, tout candidat n'ayant pas reçu de convocation dans son espace personnel est invité à prendre contact rapidement par courriel avec le pôle concours de l'EnsAD ([inscription.concours@ensad.fr](mailto:inscription.concours@ensad.fr)).

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dès l'entrée sur les lieux des épreuves. Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves entraîne l'exclusion du candidat au concours.

## Jurys

L'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels sont corrigés par des jurys composés chacun de deux enseignants désignés par le directeur de l'École.

L'épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image est corrigée par les enseignants du collège « Histoire, Théorie, Critique ».

Les entretiens oraux d'admission sont menés par des jurys constitués chacun de trois enseignants de l'EnsAD désignés par le directeur de l'École.

### **Jury plénier d'admissibilité et d'admission**

La composition du jury plénier est fixée chaque année par le directeur de l'École. Le jury est composé du directeur de l'EnsAD, du directeur des études et de la recherche, du vice-président, du rapporteur, de trois enseignants et de la responsable du concours assistée de son adjoint-te.

Le jury plénier établit la liste des candidats admissibles et admis, par ordre alphabétique. Une liste complémentaire est établie par ordre de mérite en fin d'admission.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'École.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

**Au titre de 2019, le nombre maximum de candidats admis en 1<sup>re</sup> année à l'EnsAD est fixé à 75.**

### Admissibilité : deux épreuves

Le dossier de candidature pour l'admissibilité comprend l'épreuve de création réalisée à domicile et le dossier de travaux personnels. Les réalisations pour chacune de ces deux épreuves doivent être rassemblées sous plis séparés puis joints ensemble dans un même envoi.

### **Épreuve de création réalisée à domicile** **Coefficient 1**

Le sujet de cette épreuve est mis en ligne sur le portail <https://concours.ensad.fr/> et sur le site [www.ensad.fr](http://www.ensad.fr) le 22 février 2019, à 14 heures. Le sujet est également affiché à l'École.

Les candidats peuvent traiter le sujet avec la technique de leur choix, aussi bien en deux dimensions qu'en volume (restitution uniquement photographique pour les volumes).

Le dossier complet des propositions de réponse à l'épreuve doit comporter :

Possibilité A) **cinq planches** d'une épaisseur de 1 cm maximum pour chaque planche, recto seul (photos, impressions, dessins, collages...), numérotées au dos EC1, EC2, EC3, EC4 et EC5, format A4 (21x29.7 cm) maximum.

**OU**

Possibilité B) **trois planches** d'une épaisseur de 1 cm maximum pour chaque planche, recto seul (photos, impressions, dessins, collages...), numérotées au dos EC1, EC2 et EC3, format A4 (21x29.7 cm) et **un fichier numérique** d'une minute maximum format audio ou vidéo ou audio vidéo (mp3 ou mp4) à déposer sur la plate-forme du concours. Les candidats ayant choisi ce mode de rendu, doivent impérativement vérifier que ces fichiers, audio/vidéo, soient lisibles sur le lecteur VLC (lecteur téléchargeable gratuitement).

Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent impérativement figurer sur chaque planche de l'épreuve. Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, joindre au dossier un descriptif du projet d'une demi-page maximum, non manuscrite, expliquant le choix et le traitement du sujet.

La possibilité de rédiger ces documents en langue anglaise est autorisée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

Le non-respect des contraintes de format, du nombre de planches, de durée et de dénomination des fichiers audio/vidéo est éliminatoire.

Le candidat est évalué selon les critères suivants :

- intelligibilité et cohérence de la proposition,
- singularité de la réponse au sujet,
- pertinence voire impertinence de la réponse au sujet,
- qualités plastiques et expressivité des médiums utilisés.

Le dossier papier demandé pour cette épreuve doit être envoyé ou remis sur place sous pli fermé portant la mention « Épreuve de création réalisée à domicile ». Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent être reportés sur ce pli ainsi que sur tous les documents de l'épreuve.

L'éventuel dossier numérique doit respecter la nomenclature indiquée ci-dessus.

Le dossier de l'épreuve de création réalisée à domicile n'est pas retourné au candidat.

## **Dossier de travaux personnels**

### **Coefficient 1**

L'ensemble des travaux présentés doit être composé de **8 planches** format A4 (21 X 29.7cm) recto seul (photos, impressions, dessins, collages...), numérotées au dos TP1, TP2, TP3 ...TP8 et regroupées en un seul dossier (aucun support numérique ne peut être joint au dossier).

Les candidats ont la possibilité de légender ces travaux, mais uniquement au **recto** des planches.

Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent impérativement figurer sur chaque planche de l'épreuve (*au verso des planches*).

Le non-respect de ces contraintes est éliminatoire.

Le dossier de travaux personnels du candidat est évalué selon les critères suivants :

- expressivité et singularité des propositions,
- pertinence des moyens d'expression.

L'évaluation du dossier de travaux personnels prend en compte ce qui relève d'un savoir-faire déjà acquis et ce qui fait preuve d'un potentiel expressif et conceptuel.

Le dossier de travaux personnels doit être envoyé ou remis sur place sous pli fermé portant la mention « Dossier de travaux personnels ». Les nom, prénom et numéro d'inscription du candidat doivent être reportés sur ce pli ainsi que sur tous les documents de l'épreuve.

**Le dossier de travaux personnels n'est pas retourné au candidat.**

**Seuls les candidats déclarés admissibles prennent part aux épreuves d'admission.**

## **Admission : trois épreuves**

### **Épreuve d'analyse et de réflexion à partir d'une image**

#### **Coefficient 2**

Le candidat choisit une image parmi les deux proposées et rédige un texte de deux pages maximum qu'il peut enrichir de croquis, de diagrammes, de schémas ...

La possibilité de le rédiger en langue anglaise est autorisée aux candidats étrangers ne maîtrisant pas suffisamment le français.

L'évaluation de cette épreuve tient compte de :

- la qualité et la clarté de l'analyse descriptive,
- la capacité du candidat à dégager différents enjeux de l'image,
- l'originalité de l'argumentation.

Durée de l'épreuve : 1h30

Date et lieu de l'épreuve : le 10 avril 2019

Espace Charenton

323 bis rue de Charenton

75012 Paris

### **Épreuve de création sur table**

#### **Coefficient 2**

Le candidat répond à un sujet donné, par une création libre utilisant différents modes d'expression.

La réponse du candidat est évaluée sur les critères suivants :

- intelligibilité et cohérence de la proposition,
- singularité de la réponse au sujet,
- pertinence voire impertinence de la réponse au sujet,
- qualités plastiques et expressivité des médiums utilisés.

Durée de l'épreuve : 3h00

Date et lieu de l'épreuve : le 10 avril 2019

Espace Charenton

323 bis rue de Charenton

75012 Paris

Les candidats admissibles devront se munir du matériel qui leur sera précisé dans la convocation.

### **Entretien avec le jury**

#### **Coefficient 4**

Le candidat présente son travail au jury, composé de trois enseignants et d'un secrétaire de jury et engage une discussion ouverte portant sur :

- l'épreuve de création sur table,
- l'épreuve de création réalisée à domicile,
- le dossier artistique personnel que le candidat peut enrichir, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les médiums sont acceptés). Si le candidat souhaite présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, il doit se munir de son ordinateur portable bien chargé.

Durée de l'entretien : 20 minutes

Dates et lieu de l'épreuve : les 12, 15, 16 et 17 avril 2019

à l'EnsAD 31 rue d'Ulm Paris 5<sup>e</sup>.

Emmanuel Tibloux

  
Directeur de l'École

## Calendrier du concours d'entrée en 1<sup>re</sup> année Session 2019

### Inscriptions

<https://concours.ensad.fr/>

Mardi 8 janvier 2019	Préinscriptions administratives sur internet. Ouverture à 9h00
Mardi 5 février 2019	Clôture des préinscriptions administratives sur internet à 16h00
Lundi 11 février 2019	Validation des inscriptions par le Pôle concours de l'EnsAD à 17h00

### Épreuves d'admissibilité

<https://concours.ensad.fr/>

[www.ensad.fr](http://www.ensad.fr)

Affichage à l'École

Vendredi 22 février 2019	Mise en ligne du sujet de l'épreuve de création réalisée à domicile à 14h00
Mardi 26 février 2019	Rendus des épreuves d'admissibilité
Mardi 19 mars 2019	Résultats de l'admissibilité.

### Modalités de dépôt des épreuves d'admissibilité

Inscrire au verso de chaque dossier de candidature, en lettres capitales, les nom, prénom, numéro d'inscription et adresse du candidat.

- Envoi postal par courrier ou par colissimo en livraison sans signature :

**École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs**  
**Pôle concours**  
**Concours 1<sup>re</sup> année**  
**31, rue d'Ulm**  
**75240 Paris Cedex 05**

Au plus tard le mardi 26 février 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)

- ou dépôt sur place auprès du personnel de l'École, exclusivement le mardi 26 février 2019, de 13h00 à 19h00, dans la Rotonde, à l'EnsAD, 31 rue d'Ulm Paris 5<sup>e</sup> (fermeture des portes à 18h30). RER B Luxembourg, Métro Ligne 7 arrêt Place Monge, Ligne 10 arrêt Cardinal-Lemoine, Bus 21 ou 27 arrêt Feuillantines, Bus 47: arrêt Monge, Bus 38 : arrêt Auguste-Comte.

Attention : les envois en recommandé, les dossiers incomplets, hors format, hors délai ainsi que ceux dont la réception par l'École entraîne des frais, sont systématiquement rejetés.

### Épreuves d'admission

<https://concours.ensad.fr/>

[www.ensad.fr](http://www.ensad.fr)

Affichage à l'École

**- Espace Charenton, 323 bis rue de Charenton, 75012 Paris**  
(Ligne de métro n°8, ligne T3 arrêt Porte de Charenton ou ligne 87 arrêt les Jardiniers)

Mercredi 10 avril 2019	Épreuve d'analyse et de réflexion 10h30 - 12h00, convocation à 10h00
Mercredi 10 avril 2019	Épreuve de création sur table 14h00 - 17h00, convocation à 13h30

**- École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs - 31, rue d'Ulm, 75240 Paris Cedex 05**

Vendredi 12 avril 2019	Entretiens avec le jury 9h00 - 19h00
Lundi 15 avril 2019	Entretiens avec le jury 9h00 - 19h00
Mardi 16 avril 2019	Entretiens avec le jury 9h00 - 19h00
Mercredi 17 avril 2019	Entretiens avec le jury 9h00 - 19h00

### Résultats de l'admission mardi 14 mai 2019